



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUN 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL CM 03_2023_30

L'An deux mil vingt-trois, le 9 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 06/06/2023

DATE D’AFFICHAGE : 06/06/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 15 Nombre de votants : 19 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, Mme Stéphanie MARTINI

Excusé(es) représenté(es) : M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Louis BREC, M. Arnaud CHERON procuration à Mme Aurélie ADAM.

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Pierre CAMBON.

OBJET : ANNULATION DELIBERATION N°DEL CM02_2023_10 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 – COMMUNE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DEL CM02_2023_10 adoptée le 03 avril 2023 par le Conseil Municipal relative à l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2022 ;

CONDIDERANT le courrier de la sous-préfecture réceptionné en mairie en date du 07 juin 2023 portant à effectuer des modifications sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022 de la collectivité ;

CONDIDERANT qu'une erreur d'affectation au compte 001 recettes d'investissement ne permet pas de valider le résultat de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT que la sous -préfecture nous contraint de procéder à une nouvelle délibération corrigeant le montant au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté en recettes » ;

CONDIDERANT qu'il convient d'annuler la délibération votée en date du 03 avril 2023 n° DEL CM 02_2023_10 ;

Monsieur Le Maire expose le rapport de la sous-préfecture et invite les membres du Conseil Municipal à procéder à un nouveau vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ANNULE la délibération DEL CM02_2023_10 portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022-Commune.

DIT qu'une nouvelle délibération est proposée au vote afin d'apporter les modifications pour l'exercice 2022.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 09/06/2023*

*Le Secrétaire de Séance,
Pierre CAMBON*



*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

